



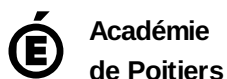
Service National Universel

publié le 08/03/2019

Le Service national universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3e, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum. Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

Vous pouvez vous porter volontaire dans votre département.

source et informations : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/zoom-sur/SNU>



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.